« La sauvegarde de l'environnement ne peut pas être dissociée de la justice envers les pauvres et de la solution des problèmes structurels de l'économie mondiale. »

— Pape François, 2019, dans une lettre aux jeunes économistes, entrepreneuses et entrepreneurs du monde entier.

Alors que les leaders mondiaux se rencontrent pour discuter des façons de s'attaquer aux changements climatiques, de plus en plus de militantes et de militants des pays du Sud sont menacés et tués pour avoir protégé les forêts, les eaux et la biodiversité dont les gens et la planète ont tellement besoin. Les membres les plus vulnérables de notre famille humaine portent un triple fardeau : ils doivent affronter les pires impacts des changements climatiques, les effets négatifs de « solutions » climatiques mal planifiées et décidées d'en haut, ainsi que la menace d'être criminalisés pour avoir élevé la voix.

En élaborant des politiques nationales et mondiales pour atténuer les changements climatiques de manière significative, dans le contexte d'une transition vers une économie juste qui prenne en compte le développement humain intégral, nous devons porter attention aux populations les plus pauvres des pays du Sud, et particulièrement à celles et ceux qui œuvrent à protéger les gens et la planète.

Le Canada peut faire mieux que le statu quo. Nous pouvons protéger les défenseuses et défenseurs en promulgant une loi de diligence raisonnable pour le respect des droits humains et de l'environnement, qui contraindrait les compagnies à prévenir activement les abus des droits humains et les dégâts environnementaux à l'étranger.

Table des matières

Les plans pour le climat à la COP26..... 1

Histoires du terrain : les coûts cachés de l'action climatique..... 2

Les droits humains doivent être au cœur des solutions climatiques..... 2

Biodiversité et peuples autochtones 3

Histoires du terrain : protéger les terres autochtones et les forêts 3

Peuples autochtones 4

Violence par procuration et impunité ...5

Défendre les défenseuses et défenseurs.. 5

Histoires du terrain : renforcer et soutenir le pouvoir des communautés locales.....6

Le rôle et la responsabilité du Canada 6

Les gens et la planète avant tout..... 7

Les gens et la planète avant tout

Les plans pour le climat à la COP26

Lors du confinement dû à la COVID-19, plusieurs d'entre nous ont été soulagés de constater un certain répit dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). Toutefois, malheuresement, la relance de GES en 2021 à seulement 1,2 % en dessous du pic de 2019[1]. Alors que nous approchons de la 26ème Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, la COP26, nous souhaitons ardemment que des progrès réels se réalisent si nous voulons prévenir une catastrophe climatique.

La conférence réunit les parties prenantes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin d'accélérer le mouvement de lutte contre le réchauffement de la planète. Lors de la COP21, les parties avaient adopté l'Accord de Paris de 2015, un traité international contraignant qui établissait l'objectif de limiter le réchauffement planétaire à moins de 2°C, et préférablement à 1,5°C, par rapport aux niveaux préindustriels. Le traité fournissait aussi un cadre de travail pour le soutien technique et financier ainsi que pour le renforcement des capacités des pays en développement, afin de les aider à atténuer les impacts des changements climatiques et à s'adapter à une économie plus sobre en carbone.

Lors de la COP26, les pays présenteront leurs contributions déterminées au niveau national (NDC), et les mesures qu'ils prendront pour atteindre les réductions mondiales prévues. Développement et Paix — Caritas Canada se joint à un grand nombre de Canadiennes et Canadiens ainsi qu'à des organisations de la société civile pour demander au Canada d'établir des objectifs audacieux de réduction de GES et d'augmenter ses contributions financières et techniques pour l'adaptation et l'atténuation.

Histoires du terrain : les coûts cachés de l'action climatique

La transition vers des sources d'énergie renouvelables et une production durable est critique pour la planète. Abordons ce changement de manière à respecter les populations marginalisées et les écosystèmes dans lesquels elles vivent.

Au Honduras, un financement international pour le climat permet de soutenir plus d'une trentaine de projets d'énergie solaire afin d'alimenter le pays et de vendre le surplus d'énergie aux autres pays d'Amérique centrale. Namasigüe, dans le département de Choluteca, a attiré la plupart de ces projets grâce à son soleil abondant. Or, les droits de plusieurs agricultures à petites échelles n'ont pas été respectés dans le développement de ces projets. Dans le village de Los Prados, qui a un accès très restreint à l'électricité, la communauté n'a jamais été informée ni consultée avant la construction d'une énorme ferme solaire. Ils y ont perdu des terres, des forêts et des sources de nourriture, alors que la production de ce projet solaire est vendue avec profit dans le réseau énergétique de l'État.

↑ Panneaux solaires au village de Los Prados, dans la municipalité, département de Choluteca, Honduras. Photo par Jersson Ramírez. Foto de Jersson Ramírez.

Le partenaire local de Développement et Paix, **Caritas Choluteca**, accompagne huit paroisses dans dix municipalités affectées par ce projet. En appliquant l'enseignement social de l'Église à ces situations d'injustice, les communautés peuvent s'organiser et défendre leurs droits, incluant le droit à la terre et à un environnement sain. Caritas Choluteca forme et accompagne les leaders communautaires et les soutient dans leur travail de plaidoyer pour des politiques qui respectent les droits humains. Grâce à un travail de collaboration avec d'autres paroisses, municipalités et organisations régionales et nationales, les communautés affectées par l'industrie ont reçu une formation à la participation citoyenne, peuvent défendre leurs droits et vivre pacifiquement sur leurs territoires. De fait, ces communautés sont les mêmes que Développement et Paix a appuyées après le passage de l'ouragan Mitch en 1998. Depuis cet évènement dévastateur, celles-ci se sont regroupées avec le soutien de nos partenaires et représentent désormais une grande force pour notre travail sur la défense de l'environnement dans la région.

« Nous ne croyons pas que l'énergie propre soit une mauvaise chose, mais c'est la manière dont ils s'y prennent. Ce n'est pas correct que les projets détruisent de très vieux arbres et la nature; c'est pourquoi nous résistons à leurs projets. »

— Félix Pedro Pastrana Escobar de la communauté de Costa Sur à Namasigüe, Honduras.

Les droits humains doivent être au cœur des solutions climatiques

Alors que nous travaillons collectivement à refroidir la température planétaire, nous devons veiller à ce que les actions que nous prenons pour prévenir ou atténuer les effets du changement climatique ne portent pas elles-mêmes atteinte aux droits humains.

Nous savons que les peuples qui ont le moins contribué aux changements climatiques sont ceux qui en subissent aujourd'hui les dégâts, de manière injuste et disproportionnée. En tant que catholiques, nous croyons en la dignité humaine intégrale, au droit à la vie, et à l'option préférentielle pour les pauvres. Les personnes et les communautés affectées doivent participer de manière significative aux actions climatiques et en être les premiers bénéficiaires. Elles doivent aussi avoir accès à des recours efficaces lorsqu'ils sont lésés.

Lorsque les forêts sont rasées pour l'agro-industrie ou pour le secteur minier, ou encore lorsque les terres sont inondées pour des barrages hydroélectriques, les écosystèmes locaux sont dévastés. La perte de biodiversité affecte les sols, diminue la productivité et déstabilise l'agriculture et la pêche en enlevant la filtration naturelle de l'eau. Or, tout cela affecte le droit à l'alimentation, la souveraineté alimentaire et le droit à l'eau potable. La destruction des forêts modifie les cycles de pluies et élève les températures localement, affectant encore

les saisons de culture et les moyens de subsistance des fermiers. Ces changements à l'environnement local augmentent la vulnérabilité aux événements climatiques comme les sécheresses et les inondations, minent la sécurité des populations et augmentent leur exposition aux maladies infectieuses, tout en réduisant leur accès aux médicaments – ce qui affecte le droit à la vie et à la santé[2,3].

Droits environnementaux

80 % des États membres des Nations Unies ont codifié le droit à un environnement sûr, propre, sain et durablegrâce à des constitutions, des lois, des décisions de justice et/ou des traités régionaux. Le Canada n'a pas encore codifié ce droit[4].

Biodiversité et peuples autochtones

La meilleure façon de protéger la biodiversité est de protéger les droits des peuples autochtones et autres populations qui dépendent directement des écosystèmes naturels[5].

Les régions les plus vulnérables aux changements climatiques et à la perte de biodiversité sur la planète sont les lieux d'habitation des peuples autochtones et d'autres communautés parmi les plus pauvres au monde[6]. Si la perte de biodiversité nous affecte toutes et tous, ce sont les communautés qui dépendent de ces écosystèmes locaux pour la nourriture, l'eau et les médicaments qui en ressentent les impacts rapidement et de manière disproportionnée. Pour les peuples autochtones, la perte de la terre et les dommages causés à leur écosystème signifient aussi la perte de leur maison, de leur gagne-pain, de leur spiritualité et de leur culture.

↑ Mme Orn Manyvorn et sa mère nettoient des jeunes pousses de bambou avant de les faire bouillir. Village de Kampun, Cambodge.

« Nous ne sommes pas opposés à la production d'énergie, nous sommes opposés à un système qui nous exclut. »

— Leonardo Armador, leader communautaire de Los Prados, Namasigüe, Honduras.

Dans les pays où les droits des peuples autochtones sont reconnus par la loi et où il existe des procédures pour la propriété communale et l'enregistrement de titres pour les terres traditionnelles, les démarches sont souvent longues et difficiles. Les concessions de terres pour l'industrie minière, l'agro-industrie ou autres projets de développement sont souvent accordées dans des zones où les droits des communautés autochtones et rurales ne sont pas encore reconnus, ou de manière incomplète, ou dévalués au profit du développement.

Souvent, les projets d'extraction des ressources ne valorisent pas les modes de vie basés sur la subsistance et sur une relation étroite avec la nature environnante. La perte de terre et de biodiversité désavantage de manière disproportionnée celles et ceux qui mènent de telles existences en communion avec la nature, alors que les produits et les profits des projets extractifs bénéficient à celles et ceux qui sont les plus éloignés des impacts locaux[7].

« La forêt est très importante pour la prochaine génération et pour nous. Il y pousse des légumes et des animaux sauvages y vivent. Alors il est important de les protéger de la destruction, d'empêcher les animaux d'être tués. »

— Snay Thong, village de Tuen, Cambodge.

Histoires du terrain : protéger les terres autochtones et les forêts

La terre et la forêt sont à la base du mode de vie des communautés autochtones au Cambodge. Elles dépendent de la forêt pour les fruits, les légumes, le miel, les herbes sauvages pour la médecine, et pour de nombreux produits autre que la coupe de bois. Pourtant, la déforestation existe et empiète sur les terres de ces communautés – que ce soit de manière légale ou illégale, avec ou sans les permis nécessaires pour la récolte du bois ou pour la construction de routes d'accès à des sites miniers.

Le partenaire local de Développement et Paix au Cambodge, **Development and Partnership in Action (DPA)**, forme des leaders communautaires et les appuie dans le long processus pour obtenir des titres officiels de propriété pour leurs terres.

Cette démarche leur exige d'arpenter leurs terres, de négocier avec des communautés voisines et avec des compagnies sur les frontières qu'ils partagent, et de suivre un processus d'application très rigoureux. Une fois que les titres sont accordés, il appartient à la communauté de patrouiller sur son territoire pour le défendre contre les intrusions et les activités illégales. DPA facilite aussi les démarches pour documenter les activités illégales et les rapporter aux autorités, en s'organisant avec les communautés voisines, et lorsque possible, en travaillant avec les compagnies pour arriver à des ententes d'usage et de partage des terres qui soient mutuellement bénéfiques.

↑ Patrouille forestière communautaire, Cambodge.

« Si nous n'avions pas de patrouille forestière, il y aurait de nombreux contrevenants pour enfreindre la loi et il ne resterait plus de terres et de forêts pour nous. Les peuples autochtones comme nous ont besoin de terres et de forêts. Sans la forêt et sans la terre, il n'y a pas de vie pour nous, alors je travaille très fort pour protéger notre terre. Je vais en patrouille nuit et jour. Nous allons très souvent en patrouille. »

— Ngeng Kry, membre autochtone de la communauté forestière du village de Kombak, en Cambodge.

Peuples autochtones

Environ **5%** de la **population mondiale**

15% de la population vivant dans **l'extrême pauvreté**

Espérance de vie de **20 ans** plus basse que les **peuples non autochtones dans le monde**

40% des défenseuses et défenseurs de l'environnement **assassinés** sont autochtones

Les terres autochtones comprennent au moins **40%** des **territoires protégés** dans le monde

Au moins **36%** des **forêts intactes** dans le monde sont sur des terres autochtones

1 personne sur 3
(2,5 milliards de personnes)
dépend de terres autochtones et communales[8]

↑ Manifestante dénonçant la criminalisation de Víctor Vásquez, défenseur environnemental. Tegucigalpa, Honduras.

> *« Les défenseuses et défenseurs des droits humains sont essentiels dans toute société, mais encore plus dans les sociétés affectées par des conflits, puisqu'ils documentent les violations des droits humains, demandent des redditions de compte et plaident pour la mise en œuvre de normes internationales.* ***Mais ils ne devraient pas avoir à faire cela tous seuls.*** *»*
>
> — Mary Lawlor, rapporteuse spéciale pour les défenseuses et défenseurs des droits humains, juin 2021.

Pendant que les communautés et les organisations travaillent à documenter les abus et à obtenir une justice pour les crimes contre les défenseuses et défenseurs de l'environnement et des droits humains, une autre tendance apparaît. En effet, celles et ceux qui s'opposent aux projets des grandes entreprises peuvent être victimes de « violence par procuration » perpétrée au nom des entreprises par des hommes de main, des tueurs à gages, des agents de police ou des paramilitaires, des forces de sécurité privée ou encore d'autres types de milices[9]. Généralement, les menaces et les premiers actes de violence sont ignorés des autorités, les observateurs nationaux et internationaux constatant souvent que les autorités officielles sont complices de ces attaques.

La dignité de la personne humaine est à la base de l'Enseignement social de l'Église. Nous ne pouvons donc pas ignorer le coût moral et humain de ces réalités. En confrontant cette culture de violence à notre profond respect pour la vie humaine, nous rejoignons d'autres personnes, comme John Knox, l'ex-rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits humains et l'environnement, pour tirer la sonnette d'alarme : « C'est comme une épidémie maintenant, une culture de l'impunité, le sentiment que quiconque peut tuer des défenseuses et défenseurs de l'environnement sans conséquence, éliminer toute personne qui vous bloque le chemin. Cela [se passe] dans l'industrie minière, l'agro-industrie, les activités forestières illégales et la construction de barrages[10].»

L'impunité avec laquelle les compagnies multinationales peuvent opérer est un facteur majeur de la violence envers les militantes et les militants des droits humains et de l'environnement. Les communautés et les organisations locales en quête de justice doivent affronter de grosses entreprises qui disposent d'importantes équipes juridiques. Elles doivent également naviguer les impasses de juridictions et les conflits entre les lois domestiques et internationales. C'est l'histoire de David contre Goliath, lors avec les équipes juridiques de Goliath, ses gardes de sécurité privés, et le système de justice qui, souvent, ne parlent même pas la langue de David !

Défendre les défenseuses et défenseurs

Les changements climatiques continuent d'exacerber les enjeux locaux, et les défenseuses et défenseurs de l'environnement, de la terre et des droits humains sont de plus en plus harcelés, criminalisés et même tués pour leurs efforts de protection des populations et des écosystèmes vulnérables.

Défendre la nature

Les défenseuses et défenseurs de l'environnement sont des personnes ou des communautés qui, à titre personnel ou professionnel, et de manière pacifique, se battent pour protéger et promouvoir les droits humains reliés à l'environnement, incluant l'eau, l'air, la flore et la fauna[11].

Partout dans le monde, des leaders communautaires locaux sont dénoncés, discrédités et/ou criminalisés, particulièrement dans des pays possédant des historiques d'oppression. La criminalisation des défenseuses et des défenseurs des droits humains et environnementaux se passe le plus souvent là où l'écart entre la reconnaissance des droits et leur mise en œuvre sur le plan local est le plus grand, ce qui se traduit par des stratégies d'intimidation comme la surveillance, le harcèlement, la violence, les agressions sexuelles et même le meurtre.

Il existe différents types de discours utilisés par les États ou les entreprises pour justifier la répression des voix discordantes. Le premier s'appuie sur la poursuite des priorités économiques et politiques, dans une définition restreinte de la « croissance », considérée comme une sorte de quête sacrée[12].

Dans le second, les défenseurs sont identifiés comme des intrus sur leurs propres terres ou encore comme des criminels violents lorsqu'ils expriment des opinions impopulaires.

↑ Víctor Vásquez à son procès en mai 2021.

Histoires du terrain : renforcer et soutenir le pouvoir des communautés locales

Le partenaire local de Développement et Paix, **le Centre Hondurien pour la Promotion du Développement Communautaire (CEHPRODEC)**, accompagne les communautés qui défendent leurs droits, leurs terres et leurs moyens de subsistance. Ils forment des leaders locaux à la défense des droits humains, la documentation des violations, l'analyse internationale et aux poursuites stratégiques. Ils offrent des services juridiques aux personnes criminalisées pour avoir défendu leurs terres, demandé des réformes aux législations minières, ou encore consulté des communautés avant l'approbation et la mise en œuvre des projets extractifs.

Víctor Vásquez est un leader autochtone et un environnementaliste de la communauté Lenca de Simpinula au Honduras. Il a été criminalisé pour avoir combattu l'accaparement de son territoire ancestral par des entreprises – territoire pour lequel sa communauté détient des titres collectifs reconnus par le gouvernement. Il est aussi accusé en lien avec son rôle d'accompagnateur en droits humains auprès d'une communauté voisine où des terres cultivables ont été saisies avec violence par des employés d'un large propriétaire terrien. Víctor a été accusé de voies de fait, de dommages, de vol qualifié et de déplacements forcés. Les communautés et les partenaires de Développement et Paix continuent de prôner son innocence et l'accompagnent dans ses démarches légales. CEHPRODEC, qui assure sa défense, souligne que c'est la première fois qu'un défenseur de la terre est accusé de « déplacement forcé », selon une nouvelle disposition de la loi du code pénal prévue pour protéger les familles qui pourraient être évincées de leurs terres. Le bureau local du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies au Honduras et quatre rapporteurs spéciaux ont exprimé leur inquiétude quant à la criminalisation de Víctor et à la mauvaise utilisation du crime de déplacement forcé qu'on lui impute. Le 28 juillet 2021, Víctor a été condamné à un an et demi de prison. CEHPRODEC prévoit faire appel.

« Le manque de responsabilité sociale et environnementale des entreprises démontre un manque total d'éthique, parce que cela va contre le bien commun, et les plus vulnérables sont celles et ceux qui sont le plus affectés. [...] Il fault absolument que l'éthique prime sur l'économie, et que l'économie soit au service de la population. »

— Mgr Guy Charbonneau, évêque de Choluteca, Honduras.

Le rôle et la responsabilité du Canada

L'industrie extractive est le moteur de la violence la plus meurtrière à l'égard des défenseuses et défenseurs de l'environnement[13].

Le Canada, pays hôte d'environ 75 % des compagnies minières mondiales, prétend être un leader dans la conduite responsable des entreprises. Pourtant, les allégations d'abus de droits humains et de dégâts environnementaux attribués aux compagnies minières canadiennes ne manquent pas. De nombreuses institutions des Nations Unies ont constaté que le Canada ne respecte pas ses obligations en vertu des normes internationales relatives aux droits humains, et ont demandé la mise en place de politiques et de mécanismes efficaces pour que toutes les entreprises canadiennes, et particulièrement les compagnies minières, respectent les droits humains dans leurs opérations à l'étranger, ainsi qu'un mécanisme indépendant pour enquêter sur les allégations à l'égard des compagnies canadiennes[14].

« Aujourd'hui plus que jamais, un devoir de diligence s'impose dans la chaîne d'approvisionnement afin de mettre un terme aux abus commis par les entreprises et de garantir une solidarité mondiale. Au travers de leurs activités, des entreprises irresponsables se rendent complices d'actes de violence et de souffrances. Nous, dignitaires de l'Église catholique du monde entier, appelons les États à mettre un terme à cette situation. »

— Lettre de soutien à une loi sur la diligence raisonnable en matière de droits humains et environnementaux (HREDD) , datée de septembre 2020, signée par des évêques du monde entier, incluant Mgr Richard Gagnon, président de la Conférence des Évêques Catholiques du Canada (CECC) au nom des Évêques du Canada.

L'ombudspersonne canadienne de la responsabilité des entreprises (OCRE), dont le bureau a été ouvert le 15 mars 2021 pour recevoir des plaintes, ne dispose pas encore des pouvoirs nécessaires pour enquêter de manière indépendante sur les allégations d'abus par les compagnies canadiennes opérant à l'étranger. Si l'OCRE avait plus de pouvoirs, cela pourrait aider les communautés affectées à avoir accès à des recours et à la justice.

Afin de prévenir les abus de droits humains et les dommages environnementaux avant qu'ils ne se produisent, les demandes de la communauté internationale pour que les compagnies agissent avec une diligence raisonnable doivent se traduire en instruments légalement contraignants. Au Canada, la mise en place d'une loi de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement (HREDD) exigerait que les compagnies canadiennes, et celles qui vendent des produits au Canada ou sont présentes au Canada, soient en mesure de prévenir les abus en matière de droits humains et d'environnement, de les traiter, et de proposer des recours, et cela dans l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales.

Nous pouvons veiller à ce que les compagnies canadiennes ne soient pas complices d'abus des droits humains et de dégradations environnementales, et nous pouvons contribuer à la mise en place de normes internationales où la protection des droits humains et de l'environnement devient une obligation exécutoire. Vous joindrez-vous à nous pour demander la promulgation d'une telle loi ?

Des réformes économiques pour une relance juste

Si le Canada veut être un leader mondial de la transition énergétique, nous devons nous assurer que cette transition soit *juste*, ici et ailleurs.

« L'économie, comme le dit le mot lui-même, devrait être l'art d'atteindre une administration adéquate de la maison commune, qui est le monde entier. »

— Pape François, *Evangelii Gaudium*, 206.

Signez la pétition dès aujourd'hui !

Les gens et la planète avant tout

Alors que nous nous relevons de la pandémie de COVID-19, et que nous nous attaquons collectivement à la crise climatique, nous devons faire en sorte que les gens et la planète viennent en premier dans nos préoccupations. Nous devons aussi nous assurer que toute activité économique future se déroule en toute reconnaissance des droits humains de toutes les personnes impliquées, incluant leur droit à un environnement sûr, durable et sain.

Toute activité économique doit respecter les droits humains, y compris les droits reliés à l'environnement. Pendant trop longtemps, nos structures économiques nous ont considérés d'abord comme des producteurs et des consommateurs, dans un système d'extraction des ressources axé sur le profit. En tant que catholiques, en tant que Canadiennes et Canadiens, et dans l'intérêt de notre famille humaine et de notre maison commune, nous devons rejeter une culture de consommation et de produits jetables, et œuvrer à une économie du bien-être, à une vie plus sobre, à une vision du monde basée sur l'écologie intégrale.

Pour en savoir davantage

Pétition en ligne | Pétition parlementaire papier et des Instructions |
Foire Aux Questions sur la diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement

Références

1 Agence Internationale de l'Énergie (2021), *Global Energy Review 2021,* AIE, Paris **https://www.iea.org/reports/global-energy-review-2021.**

2 Global Witness (2020), *Defending tomorrow: The climate crisis and threats against land and environmental defenders.* **https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/defending-tomorrow/.**

3 Knox, J.H. (2017), *Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable.* **https://undocs.org/fr/A/HRC/34/49.**

4 Boyd, D.R. (2020), *Droit à un environnement sain; bonnes pratiques. Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable.* **https://undocs.org/fr/A/HRC/43/53**.

5 Knox, *supra note 3.*

6 Boyd, D.R. (2020), *Obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable.* **https://undocs.org/fr/A/75/161**; Knox (2017), *supra note 3.*

7 Ibid.

8 Mamo, D. (2020), *The indigenous world 2020*. World: International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA). **https://iwgia.org/images/yearbook/2020/IWGIA_The_Indigenous_World_2020.pdf**; Global Witness (2020), *supra note* 2; Fa, J. E., Watson, J.E., Leiper, I., Potapov, P., Evans, T.D., Burgess, N.D., ... & Garnett, S.T. (2020), *Importance of Indigenous Peoples' lands for the conservation of Intact Forest Landscapes.* Frontiers in Ecology and the Environment, 18(3), 135-140. **https://esajournals.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/fee.2148.**

9 Mamo, D. (2020), *supra note 8.*

10 Global Witness (2020), *supra note 2.* Human Rights Watch (2019), *World Report 2019*. **https://www.hrw.org/sites/default/files/world_report_download/hrw_world_report_2019.pdf**.

11 Forst, M. (2016), *Situation des défenseurs des droits de l'homme (rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme)*. **https://undocs.org/fr/A/71/281.**

12 Ruggeiro, V. (2020), *Killing Environmental Campaigners: Manifest and Latent Justifications.* Criminological Encounters, 3(1), 92-105. **https://criminologic.alencounters.org.crisresearchgroup.be/index.php/crimenc/article/view/53.**

13 Global Witness (2020), *supra note 2.*

14 Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2016), *Observations finales concernant les huitième et neuvième rapports périodiques (présentés en un seul document) du Canada.* **https://undocs.org/fr/CEDAW/C/CAN/CO/8-9**; Conseil des droits de l'homme (2018), *Rapport du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises sur sa mission au Canada*. **https://undocs.org/fr/A/HRC/38/48/Add.1**.